

# **Compte-rendu de la réunion du groupe de travail handicap**

## **dans le cadre de la réunion des secrétaires scientifiques des sections et CID (SSC) du comité national de la recherche scientifique (CoNRS)**

La réunion s'est tenue le 09/02/2021 en visioconférence en présence de : Hinrich Lutjens (section 4), Simon Tricard (section 14), Dominique Weil (section 21), Axel Lofberg (CID 50), Emmanuelle Marie-Begue (CID 54), Laurent Loty (CR au Centre d'Étude de la Langue et des Littératures Françaises à Sorbonne Université), Céline Souchay (DR au Laboratoire de Psychologie et Neurocognition à Grenoble) et Gineth Saracco (CSI INSU).

Membres du groupe de travail excusés : Raphael Granier (contacts CPCN, section 1), Vincent Jacques (section 3), Karine Loubière (section 10), Carine Van Heijenoort (section 16), et Anne-Véronique Morizur (Mission Insertion Handicap – MIH – de la DRH du CNRS).

---

### 1. ECHANGE AVEC LE DGDS

#### **Contexte**

Alain Schuhl (AS), directeur général délégué à la science, a répondu présent à la sollicitation du groupe de travail. Nous avons donc pu échanger pendant une heure en visioconférence.

#### **Participants**

En plus des membres du groupe de travail présents, Francesca Grassia, secrétaire générale du comité national, a également participé à l'échange.

---

### 2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

#### ***Présentation rapide du groupe de travail et réalisations effectuées***

- Contexte de la création du groupe de travail,
- Déclaration des chercheurs: case BOE (bénéficiaire de l'obligation d'emploi) dans les CRAC et RIBAC (0.5% de déclaration sur une estimation de 5% - peut être amélioré),
- Correspondants handicap des sections et CID (activité à amplifier, doivent être de rang A),
- Communication : chapeau du rapport de conjoncture, espaces d'échange, etc.,
- Questions de la perte de temps au quotidien due au handicap.

#### ***Echange – points à aborder***

*Processus sélectifs : concours DR / promotions / PEDR :*

- Prendre en compte les situations de BOE : propositions concrètes à discuter : au moins une case BOE – mais plus générale sur les circonstances personnelles particulières (ex : congés maternité, arrêts de travail, travail à temps partiel, handicap, etc.) ?
- Perte de temps lié au handicap / retard de carrière : un système de compensation serait complètement justifié ; postes / promotions / primes réservés BOE.

- Statistiques : il est crucial d'avoir des statistiques ! La première demande aux DRH des délégations d'inclure les déclaration BOE dans Sirhus date de 2017. Nous n'avons encore aucun retour malgré des relances régulières.

#### *Processus de recrutement des CR BOE*

- Les profils affichés pour le recrutement de chercheurs par la voie contractuelle sont actuellement extrêmement définis, la plupart du temps sur le profil de candidats déjà identifiés : crée de l'auto-censure.
- Importance d'élargir les profils et les possibilités de labo : ouvrir des postes par institut, mais sans thématique ni laboratoire explicitement mentionnés, ou au moins, garder des postes volants pour les candidatures spontanées, qui seront affectés lors du jury d'interclassement.

#### *Communication handicap*

- Mettre le site handicap.cnrs.fr à jour (pas de mise à jour depuis 2016),
- Mention de la politique handicap du CNRS sur la page d'accueil du site de l'établissement,
- Articles dans le CNRS Hebdo,
- Lettre de la présidence à tous (par exemple avec les bulletins de paye),
- Interventions aux journées des nouveaux entrants, de la nouvelle mandature du CoNRS, etc.
- MIH : pas le temps de tout faire – renfort pour la com' !

#### *Points divers*

---

### 3. RETOURS SUR LA DISCUSSION

#### **Implication de la CPCN**

AS a notifié que l'instance « officielle » d'échange entre le CoNRS et la direction du CNRS est la conférence des présidents du comité national (CPCN). Il est rappelé que l'ensemble des réflexions menées dans le cadre de ce groupe de travail est réalisé en lien avec la CPCN, notamment grâce à la présence d'un président dans le groupe et aux échanges réguliers que nous avons avec Olivier Coutard, président de la CPCN.

#### **Processus sélectifs : concours DR / promotions / PEDR**

Le plus gros blocage de la progression de carrière des chercheurs en situation de handicap est le passage de CR à DR2. AS ne voit pas de soucis à l'idée de promotions spécifiques, à condition que cela soit approuvé par la CPCN. La CPCN sera donc sollicitée à ce sujet. Le groupe de travail rappelle son attachement à ce que les postes spécifiques soient libérés en plus et non à la place de postes déjà existants. AS rappelle que cela aurait un effet financier non négligeable.

*Calcul suite à cette remarque* : D'après le bilan social du CNRS de 2018, il y a eu 248 lauréats interne au concours DR2. Si on part sur une base de 6% du concours réservé, cela représente une quinzaine de personnes supplémentaires qui passeraient de CR à DR chaque année. L'âge moyen de passage DR2 est de 45 ans ; il reste donc une vingtaine d'année à travailler au CNRS. L'âge moyen de recrutement étant de 33 ans, l'ancienneté moyenne est de 12 ans, ce qui correspond à une situation de CRCN d'échelon 7 d'indice majoré (IM) 739. Un CRCN de 45 ans qui ne passe pas DR2 peut espérer passer CRHC dix ans plus tard. A partir d'un point de départ CRCN d'échelon 7, l'évolution de carrière d'un DR2 sur 20 ans ou d'un CRCN sur 10 ans puis CRHC sur 10 ans montre des différences d'IM comprises entre 50 et 150 points, avec une moyenne de l'ordre de 100 points, ce qui fait une différence

de salaire de 600€ par an et donc un coût chargé pour le CNRS de l'ordre de 1200€ par an et par agent. Une visibilité pluriannuelle d'une politique handicap de ce genre pourrait être de 5 ans, ce qui équivaut à un budget cumulé de 18 k€ par an, soit 90 k€ par an bout de 5 ans. Cette somme, bien que non négligeable, est à mettre en regard des 1.6 M€ de contribution payée par le CNRS en 2018, car le taux d'emploi légal n'avait pas atteint les 6%.

*Calcul à valider avec les services RH.*

### **Cases BOE**

AS propose d'évoquer avec la DRH la possibilité de notifier une situation de handicap dans toutes les trames de processus sélectifs. Il est rappelé que cette démarche s'inscrit dans un contexte plus large de l'évaluation du travail qui prenne en compte les circonstances particulières personnelles, qu'il s'agisse d'interruptions d'activité, de travail à temps partiel ou de situation de handicap.

### **Statistiques Sirhus**

Il a été évoqué que le président de la CPCN devrait demander « officiellement » à la DRH les statistiques sur la situation des chercheurs BOE déclarés, que nous attendons depuis plusieurs années.

### **Processus de recrutement des CR BOE**

AS a entendu les remarques formulées par le groupe de travail sur l'affichage très (trop) précis des postes affichés au recrutement par la voie contractuelle.

### **Communication handicap**

AS a pris note d'aborder les questions de handicap lors des présentations qu'il fera aux membres de la nouvelle mandature du CoNRS à partir de mi-septembre. Il se rapprochera également de la Dir Com' et de la DRH pour remettre en route les questions de communication et de sensibilisation autour des sujets liés au handicap.